



Résolution 906 (1988)¹

Unesco

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant pris note du rapport de sa commission de la culture et de l'éducation ([Doc. 5935](#)) ;
2. Se félicitant du processus de consultation, concentration et concertation que le Directeur général de l'Unesco vient d'engager dans le cadre de la reformulation des activités de l'Unesco et de l'élaboration du troisième plan à moyen terme pour 1990-1995 ;
3. Rappelant la Campagne publique européenne sur l'interdépendance et la solidarité Nord-Sud du Conseil de l'Europe et soulignant l'importance du forum mondial représenté par l'Unesco où les questions d'ordre éducatif, scientifique et culturel peuvent être discutées sur un pied d'égalité entre toutes les nations ;
4. Se félicitant du programme de l'Unesco pour la Décennie mondiale du développement culturel des Nations Unies, auquel le Conseil de l'Europe devrait être étroitement associé ;
5. Convaincue que parmi les questions prioritaires appelant actuellement une coopération mondiale figurent la communication (moyens de communication de masse et analphabétisme) et l'environnement ;
6. Consciente que le Conseil de l'Europe partage l'intérêt de l'Unesco pour le progrès de la coopération culturelle multilatérale et envisageant avec intérêt la possibilité d'une coordination étroite des activités du Conseil de l'Europe dans ce domaine avec celles de la Région européenne au sein de l'Unesco ;
7. Rappelant la Constitution de l'Unesco et notamment « que, la dignité de l'homme exigeant la diffusion de la culture et l'éducation de tous en vue de la justice, de la liberté et de la paix, il y a là, pour toutes les nations, des devoirs sacrés à remplir dans un esprit de mutuelle assistance »,
8. Demande au Gouvernement du Royaume-Uni et aux Gouvernements de Singapour et des Etats-Unis d'Amérique d'étudier d'urgence leur réintégration au sein de l'Unesco le plus rapidement possible, dans un esprit respectivement de solidarité européenne et d'universalité, et dans la mesure où le Conseil exécutif de l'Unesco soutiendrait les propositions de réforme présentées par le Directeur général.

1. Discussion par l'Assemblée le 4 octobre 1988 (11e séance) (voir [Doc. 5935](#), rapport de la commission de la culture et de l'éducation, rapporteur : Mme Pack). Texte adopté par l'Assemblée le 4 octobre 1988 (11e séance).

